

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	17
Présents	Qui ont Pris part Au vote
13	14

Date de la convocation  
21/02/2020

OBJET  
DE  
LA DELIBERATION

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

## DELIBERATION N° 23 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BIZANIER (excusée)
- G. ADEL (excusé)

Mme K. PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions année 2020 aux associations suivantes :

- Chorale LA DO RE
- Biscan Pa
- Instant Fitness
- Bien-être Gym
- Dance Attitude
- Oxygène Uzès
- Les Vétérans entente sportive
- Loisirs Sportifs de Saint-Chaptes
- La Randonnée Saint-Chaptoise
- La Diane Saint-Chaptoise
- Les Sorcières de Saint Chaptes
- L'Association pour la Conservation du Patrimoine et de la Ruralité
- Les Pékélets
- Tennis Club
- La Boule Froide
- Futsal St Chaptois
- Ecole de raseteurs
- Comité des Fêtes
- Gardon N'Roques
- Assoc. Don du Sang
- Club Taurin Lou Biou

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (G. CHANEAC ne prend pas part au vote pour l'Association Ecole de raseteurs ; K. PERROTIN ne prend pas part au vote pour Loisirs sportifs) :

- Décide d'accorder pour 2020 une subvention de 160 € à chacune des 21 associations désignées ci-dessus.

- Dit que la subvention sera versée après fourniture des documents justificatifs suivants : composition du bureau, attestation d'assurance, bilan moral et financier de l'année écoulée et numéro SIRET pour les associations ne l'ayant pas encore fourni.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20200227-DE23-270220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020

Affichage : 02/03/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

